

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

FICHE D'INSCRIPTION (merci d'écrire en majuscule lisiblement)

1 - Stage
L'Office de Tourisme de Saint-Cyprien EPIC OT propose à Grand Stade les Capellans des stages sportifs et ou culturels.

- Pour tout Stage sont indiqués:
- le ou les sports/ activités proposés
 - le ou les lieux de pratique
 - le nombre de séances et leur durée
 - la période de validité du programme éventuellement les jours et horaires de pratique

Pour la description d'un stage, vous devez vous reporter aux brochures disponibles à Grand Stade les Capellans.

2 - Modalité d'inscription
Les inscriptions aux stages se font directement à Grand Stade les Capellans aux jours et heures d'accueil du public. Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pouvez procéder au paiement du prix en espèces, carte de crédit, chèque bancaire. Votre inscription n'est effective que suite au paiement des sommes dues. Les conditions générales d'inscription de Grand Stade les Capellans sont réputées connues et acceptées dès le paiement, et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèce). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de Grand Stade les Capellans impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription.

3 - Prix
Les prix de nos stages ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toute personne déjà inscrite ou désirant s'inscrire.

4 - Conditions de participation au stage
L'inscription à un stage est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Avant toute inscription, nous vous invitons à consulter un médecin aux vues d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique de l'activité sportive concernée. La présentation de ce document (dont l'ancienneté ne devra pas excéder un an) pourra vous être demandée, à tout moment, par Grand Stade. D'autre part, dans le cadre de certaines activités spécifiques, un certificat médical, établi par le médecin du sport sera demandé pour l'accès aux sites d'activité ou séances sportives.

5 - Modification d'un stage
> Du fait de Grand Stade les Capellans :
Grand Stade les Capellans peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du stage en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants. Grand Stade les Capellans informera les participants de ces modifications et s'efforcera de proposer des éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription. Pour une demande d'annulation intervenant avant le début de votre programme, Grand Stade les Capellans rembourse les sommes déjà versées. Pour une demande pour un stage en cours, Grand Stade les Capellans rembourse les sommes déjà versées au prorata temporis du nombre de séances restant à réaliser.

> De votre fait :
Toute modification de votre fait équivaut à une annulation de stage et à l'application de l'article 6 «Annulation».

6 - Annulation / interruption de stage
> Du fait de Grand Stade les Capellans :
Grand Stade les Capellans peut être exceptionnellement contraint d'annuler ou interrompre votre stage:
- le nombre minimum de participants n'est pas atteint.
- les conditions de sécurité l'exigent.
ou bien en cas d'événements imprévisibles, Grand Stade les Capellans vous proposera dans la mesure du possible un stage équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter.
En cas de refus de ce nouveau stage Grand Stade les Capellans rembourse les sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre programme. Pour l'interruption d'un stage en cours, Grand Stade les Capellans rembourse les sommes déjà versées au prorata temporis du nombre de séances restant à réaliser.

Renseignements :
Tél. +33 (0)4 68 37 32 00 / fax. +33 (0)4 68 37 32 04
E-mail : contact@tourisme-saint-cyprien.com
Web : <http://www.tourisme-saint-cyprien.com>

> De votre fait :
Toute notification d'annulation d'un stage à venir ou toute notification d'interruption d'un stage en cours doit être faite par lettre recommandée adressée au site d'activité Grand Stade les Capellans. Dans tous les cas, Grand Stade les Capellans ne procédera à aucun remboursement des sommes déjà versées. De la même façon, les séances non consommées ne pourront faire l'objet d'un remboursement de la part de Grand Stade les Capellans. Grand Stade les Capellans n'autorise pas le rattrapage des séances non consommées.

7 - Assurances
Assurance incluse dans votre programme
> Responsabilité civile : votre inscription vous assure uniquement le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par Grand Stade les Capellans pour les dommages causés à autrui à l'occasion des activités de votre stage et dont vous pourriez être déclaré responsable. Vous trouverez le détail des garanties sur le site.

Assurance non incluse dans votre programme
> Assurance Annulation/Interruption de programme : pour vous garantir en Assurance Annulation et interruption de programme, il vous appartient de souscrire une assurance complémentaire.
> Assurance Accidents Corporels (sans garantie annulation) : les garanties au titre des Accidents Corporels n'étant pas incluses dans le prix du programme, il vous appartient d'examiner votre couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et de la compléter à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de votre propre assureur.

8 - Règlement Intérieur
Votre accès au site d'activité de Grand Stade les Capellans et à ses stages est réglementé et suppose le strict respect du règlement intérieur. Celui-ci est porté à la connaissance de tous dans les locaux du site d'activité. Vous vous engagez par conséquent à respecter en toute circonstance les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient vous être données par le personnel de Grand Stade les Capellans. A défaut, Grand Stade les Capellans se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre

9 - Matériel
Les matériels fournis varient d'un stage à l'autre. Pour certains stages seul le matériel collectif ou lourd est prévu. Vous devez donc vérifier dans les informations fournies lors de votre inscription quel type de matériel personnel emporter. Important : tout matériel vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommage. De plus, la responsabilité de Grand Stade les Capellans ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un stage.

10 - Relations pratiquants
Pour toute demande particulière liée aux modalités de réalisation de votre stage, n'hésitez pas à alerter l'équipe de Grand Stade les Capellans sur place. Elle ne manquera pas de trouver, avec vous, une solution satisfaisante. Toutefois, au-delà d'un délai de 15 jours après la séance ou l'événement concerné, aucune demande ne pourra être prise en considération.

11 - Informatique
En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription pour nos services. Vous pouvez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, Grand Stade les Capellans se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-1 à 226-24 du Code Pénal.

12 - Paiement
Tout règlement par chèque doit être établi à l'ordre de **Trésor Public**.

ENFANT

NOM

PRENOM

Date de naissance (jj/mm/aaaa)/...../.....

VOTRE STAGE (cocher les cases appropriées et compléter lisiblement)

Date du (des) stage(s) : du...../...../.....au...../...../.....

Stages 1/2 journées

- Football 85 €
- Rugby XV 85 €
- Rugby à XIII avec le Camp des Dragons 110 €

Stages journées :

- 1 activité au choix 1/2 journée + repas du midi + accueil de loisirs l'autre 1/2 journée (réservée au 5/11 ans) 185 €
- 1 activité au choix 1/2 journée + repas du midi + multisport l'autre 1/2 journée (réservée au 12/15 ans) 205 €

Activité choisie pour la 1/2 journée :

Activité(s) choisie(s) pour la journée :

COORDONNÉES DE L'ENFANT

Adresse

.....

.....

CP : **Ville :**

Tél. portable **Tél. domicile**

Tél. professionnel

e-mail



COORDONNÉES DES PARENTS / TUTEURS

Mlle / Mme / M.

NOM :

PRENOM:

Lien de parenté :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. portable Tél. domicile

Tél. professionnel

e-mail

CAS D'URGENCE

En mon absence, la personne à contacter est :

Mlle / Mme / M.

NOM :

PRENOM :

Lien de parenté :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. portable Tél. domicile

Tél. professionnel

e-mail

AUTORISATION DE SOINS MÉDICAUX (à remplir par les parents ou le tuteur)

Je soussigné(e),, autorise les responsables de Grand Stade les Capellans à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente ou toute affection grave, après consultation d'un praticien à l'enfant :

NOM :PRENOM :

Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Je m'engage à rembourser à Grand Stade l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement pour mon compte.

ATTESTATION

Je déclare que mon enfant,

NOM :

PRENOM :

n'a pas de contre-indication médicale à la pratique de cette activité et que cet enfant est garanti par une assurance pour ses activités extra-scolaires.

AUTORISATION DE DÉPART NON-ACCOMPAGNÉ

Je soussigné,

autorise n'autorise pas mon enfant,

NOM :

PRENOM :

à partir non-accompagné à l'issue du stage.

AUTORISATION DE PRENDRE VOTRE ENFANT EN PHOTO

Dans le cadre de sa promotion (affiches, dépliants, site officiel de l'Office de Tourisme de Saint-Cyprien et de la société SPORT CONCEPT), Grand Stade les Capellans et de la société SPORT CONCEPT) peut être amené à prendre des photos de vos enfants pendant les activités sportives.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, nous vous remercions de joindre une lettre indiquant votre refus.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (merci de cocher)

J'accepte de recevoir de l'information sur les activités du complexe oui non

J'accepte de recevoir de l'information d'autres activités à Grand Stade oui non

J'accepte de recevoir de l'information sur les offres des partenaires de Grand Stade oui non

Je, soussigné(e) Mlle, Mme, M.

certifie avoir pris connaissance et approuvé les conditions générales d'inscription et d'assurance de Grand Stade les Capellans.

Date :

“ Lu et approuvé ”
Signature du parents
ou du tuteur investi de
l'autorité parentale

L'inscription sera validée
à réception du règlement
sous réserve de places
encore disponibles.